

Votre Agent Général
M DAGUET LIONEL
22 RUE DOYEN RENE GOSSE
34800 CLERMONT L HERAULT
 **0467961749**
 **04 67 88 03 06**



Assurance et Banque

N°ORIAS **13 003 832 (LIONEL DAGUET)**
Site ORIAS www.orias.fr

SASU , B TROPICALE
LE DAUSSO ROUTE DE CLERMONT
34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **19/02/2020**

Vos références

Contrat
10396457204
Client
107954187

Date du courrier
04 février 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
B TROPICALE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10396457204** ayant pris effet le **19/02/2020**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITE 1

- MONITEUR DE VOILE: ENCADREMENT ET ORGANISATION DE SES COURS.

ACTIVITE 2

- MONITEUR DE VOILE (PRESTATAIRE) POUR DES ECOLES DE VOILE OU ASSOCIATIONS

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

Vos références

Contrat

10396457204

Client

107954187

La présente attestation est valable du **04/02/2022** au **01/12/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie

Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat

10396457204

Client

107954187

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	4 500 000 € par année d'assurance dont 450 000 € par sinistre

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	Garantie non souscrite
Vois dans les vestiaires (selon extension aux conditions particulières)	25 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.